

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La SARL Desbuquois souhaite agrandir son élevage avicole, localisé 37 rue d'Hesdin, à Westrethem. Le projet comprend la construction d'un bâtiment de 2000 m<sup>2</sup>, pour atteindre un maximum de 97 840 volailles de chair sur l'exploitation.

Les paragraphes qui suivent ont pour objectif de synthétiser les principales conclusions de l'étude d'impact.

## ➤ Etat initial du site et de son environnement

Dans un premier temps, l'étude d'impact présente, sur la base d'informations publiques et de relevés de terrain, l'état initial de l'environnement du site avant réalisation du projet.

Les principales conclusions de cette étape sont les suivantes :

- Faune et flore
  - Aucune parcelle du plan d'épandage n'est localisée dans une zone d'inventaire ou de protection d'espèces remarquables. La zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 10 km au Nord de l'îlot 42, et la ZNIEFF la plus proche à environ 1,9 km au Sud-Est de l'îlot 42.
- Sites et paysages
  - Le site d'exploitation est localisé dans le Pays d'interface « Artois et Lys », paysage en balcons sur la vallée de la Lys, entre les hautes vallées de l'Artois et la plaine de la Lys.
  - Tous les éléments remarquables du patrimoine culturel sont localisés à plus de 500 mètres du site.
- Milieu socio-économique
  - La population des communes du rayon d'affichage, autour du site d'exploitation et des communes des parcelles du plan d'épandage, qui recevront les effluents produits par les volailles, est en croissance.
  - La principale source d'emploi du canton de Norrent-Fontes est le secteur tertiaire. L'agriculture fournit 3,7 % des emplois.
  - La commune de Westrethem ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme. Les dispositions pour réglementer la construction sont fixées par le Règlement National d'Urbanisme.
- Etude hydrogéologique
  - L'ensemble des terrains présente une couche superficielle peu épaisse et discontinue, constituée de matériaux récents de l'ère Quaternaire. La craie blanche du Crétacé supérieur affleure par endroit.

- Ces terrains de surface reposent sur une couche de craie et de marnes d'une épaisseur d'environ 125 mètres.
- L'exploitation est concernée par le SDAGE Artois-Picardie et par le SAGE de la Lys. Les mesures prescrites seront appliquées par la SARL Desbuquois.
- La présence de cours d'eau à proximité des parcelles du plan d'épandage entraîne la définition de zones sur lesquelles l'épandage d'effluents est interdit.

## ○ Nuisances

- Les vents dominants soufflent depuis le Sud-Ouest vers le Nord-Est.
- L'ambiance sonore est calme, caractéristique des milieux ruraux. Les principales perturbations sonores proviennent de la fréquentation de la D94 longeant le site au Nord.

## ➤ Plan d'épandage

### ○ Production d'effluents

Chaque année, l'élevage avicole produira jusqu'à 480 tonnes de fumier qui sera géré par épandage sur les parcelles agricoles. De plus, jusqu'à 86,8 m<sup>3</sup> d'eaux de lavage des bâtiments seront également à épandre.

### ○ Stockage des effluents

#### • Effluents produits par les volailles

Les effluents des volailles de chair seront stockés sous les animaux pendant toute la durée d'un lot de volailles. Ils seront ensuite curés et stockés en champ avant épandage. Le fumier de volailles, compact et non susceptible d'écoulement, pourra être stocké moins de deux mois sous les animaux lors d'un lot de poulets et plus de deux mois lors d'un lot de dindes.

#### • Eaux de lavage des bâtiments

Les eaux de lavage des bâtiments seront stockées dans une fosse de 60 m<sup>3</sup> avant épandage. La capacité de stockage de 7 mois permet de respecter la valeur minimum de 4 mois de stockage.

### ○ Surfaces épandables susceptibles de recevoir les épandages d'effluents

La SARL Desbuquois ne possédant pas de parcellaire, les effluents seront épandus sur les parcelles du GAEC Desbuquois.

Le GAEC Desbuquois exploite 257,97 ha de Surface Agricole Utile. Les possibilités d'épandage des effluents provenant de l'atelier avicole ont été étudiées sur 227,87 ha de cette surface. Sur ces 227,87 ha, 215,78 ha sont épandables. En effet, la proximité d'habitations de tiers et de cours d'eau amène à exclure certaines surfaces.

## ○ Gestion des épandages

### ● Epandage de fumiers

Le fumier sera épandu sur cultures, à l'automne, en dehors de toute période d'engorgement des sols.

Le matériel utilisé pour l'épandage de fumier sera un épandeur à hérissons verticaux et une table d'épandage. Le fumier sera ensuite incorporé dans les 12 heures suivant l'épandage. Comme le reconnaît le *Document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour l'élevage intensif de volailles et de porcins*, l'incorporation permet de diminuer les émissions d'ammoniac, et par la même occasion le dégagement d'odeurs.

L'épandage sera réalisé à distance réglementaire des habitations et des cours d'eau.

### ● Epandage des eaux de lavage

Les eaux de lavage seront épandues au printemps à l'aide d'une tonne à lisier équipée de pneus basse pression. Quatre parcelles de l'exploitation ont été sélectionnées pour cet épandage.

## ➤ Effets de l'installation sur son environnement

### ○ Faune et flore

Le projet s'appuiera sur un site déjà existant, où un nouveau bâtiment sera construit en place d'une partie de la prairie actuelle (1800 m<sup>2</sup> environ). Cette prairie ne fait partie d'aucune zone d'inventaire du type ZNIEFF<sup>1</sup> ou Natura 2000. Aucun habitat remarquable ne sera donc détruit dans le cadre de la réalisation du projet.

### ○ Milieu socio-économique

L'atelier d'élevage avicole conduira à la production de fumier, amendement bien adapté aux cultures présentes dans le secteur. L'élevage valorise ainsi ses effluents et permet de réduire les coûts de fertilisation pour les parcelles mises à disposition pour l'épandage.

### ○ Sites et paysages

- L'utilisation d'un site existant permet de minimiser l'impact sur les sites et les paysages.
- Le site sera bien isolé grâce aux arbres existants au Nord-Est et au Nord-Ouest des bâtiments.

<sup>1</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

- Contexte hydrogéologique
  - Les épandages seront réalisés conformément aux pratiques définies dans le plan d'épandage, permettant d'éviter tout impact négatif sur les sols et les eaux souterraines.
  - Les produits présents (GPL) seront stockés en cuve double paroi ou sur rétention de manière à éviter tout déversement dans le milieu naturel, la quantité et la durée de présence sur le site seront maîtrisées.
  - L'eau consommée sur le site proviendra du réseau d'eau potable collectif et d'un prélèvement d'eau souterraine par forage (nappe de la craie).
  - Les eaux pluviales seront pour partie récupérées dans la réserve incendie et rejetées dans le réseau collectif. Les eaux collectées sur la toiture du nouveau bâtiment seront infiltrées sur la parcelle par le biais d'une noue d'infiltration.
  - Les eaux de nettoyage des bâtiments seront stockées dans une fosse avant leur épandage (Cf. Plan 2).
  - Les eaux usées (lavabo) seront collectées dans une fosse toutes eaux et épandues grâce à une tranchée d'épandage située à l'Ouest du nouveau bâtiment.
  
- Nuisances
  - Le système de ventilation des bâtiments (sortie de l'air en toiture), le stockage du fumier sous les animaux et l'incorporation des déjections dans les 12 heures après l'épandage permettront de limiter les nuisances liées aux odeurs.
  - L'exploitation ne sera pas à l'origine de nuisances sonores pour les riverains en fonctionnement normal. Le niveau sonore pendant les périodes les plus bruyantes respectera la réglementation.
  - Le site ne sera pas à l'origine de nuisances lumineuses ou de vibrations importantes.
  - Une lutte contre les rongeurs et les insectes sera régulièrement effectuée.
  
- Evaluation des Risques Sanitaires
  - La démarche d'évaluation des risques sanitaires a conclu à une absence de danger pour les populations environnant le projet.
  - L'éleveur mettra néanmoins en œuvre un ensemble de mesures d'hygiène destinées à assurer la maîtrise sanitaire de l'élevage.
  
- Gestion des déchets
  - Les déchets produits sur l'exploitation seront éliminés conformément aux bonnes pratiques. Une attention particulière sera portée au tri des déchets et aux possibilités de recyclage.
  - Les déchets de soins vétérinaires seront rapportés au vétérinaire. Aucun produit phytosanitaire n'étant présent sur le site, aucun emballage vide de produit phytosanitaire ne devra être éliminé.

## ➤ Mesures compensatoires

- Faune et flore
  - Aucune mesure particulière n'est prévue en raison de l'absence d'impact recensé.
- Paysage
  - Les haies et arbres en place seront maintenus et entretenus, afin de favoriser une bonne intégration des bâtiments dans le paysage.
- Milieux sols et eaux
  - Des stockages adéquats des déchets et produits susceptibles de causer une pollution des sols et des eaux souterraines seront mis en place.
  - La composition du fumier sera diminuée en éléments azote, nitrate et phosphates grâce à la maîtrise de l'alimentation des volailles.
  - Le nettoyage des bâtiments d'élevage et des équipements sera réalisé avec un mobile de nettoyage à haute pression après chaque cycle de production. La procédure de nettoyage mise en place se basera sur un nettoyage approfondi et immédiat des surfaces libérées par les animaux, grâce à un détergent alcalin à base de mousse. Ce nettoyage sera suivi d'une désinfection avec un produit homologué bactéricide, fongicide et virucide, sans rinçage, évitant le rejet de produits désinfectants dans l'environnement. Suivra ensuite une période de vide sanitaire de 2 à 3 jours, dont 24 h sans présence humaine.
  - Un étalonnage régulier de l'installation de distribution de l'eau de boisson sera réalisé pour éviter les déversements.
  - Une détection des fuites sera effectuée et les réparations nécessaires seront réalisées.
  - Un souci particulier sera apporté à l'étanchéité de la fosse de stockage lors de sa conception.
- Nuisances
  - Les mesures de réduction des effluents évoquées ci-dessus, ainsi que le mode de ventilation des bâtiments (sortie d'air en toiture), permettront de réduire les odeurs.
  - L'entretien des silencieux des appareils utilisés évitera l'apparition de bruits non prévus par l'étude des nuisances acoustiques.
  - La lutte contre les insectes et les rongeurs empêchera leur prolifération.
- Utilisation rationnelle de l'énergie
  - Les deux bâtiments seront isolés thermiquement.
  - Des échangeurs de chaleur pour chacun des bâtiments (deux pour le bâtiment V1, trois pour le bâtiment V2) permettront d'économiser de l'énergie.
  - Les éclairages intérieurs utilisés seront de type basse consommation.